



Projet d'établissement

2014/2020

**Conservatoire à Rayonnement
Régional Perpignan Méditerranée**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

PREMIERE PARTIE

Le CRR PERPIGNAN MEDITERRANEE JUSQU'A CE JOUR

CHAPITRE 1 – Le Conservatoire en quelques chiffres.....	8
1.1 – Le personnel	
1.2 – Les lieux de résidence et de provenance des élèves	
CHAPITRE 2 – Un Conservatoire rayonnant sur le territoire communautaire.....	9
2.1 – Les classes d'éveil dans les communes	
2.2 – L'extension de la diffusion et de la création	
2.3 – La pédagogie de proximité (les antennes)	
2.4 – Les plans de formation des enseignants	
CHAPITRE 3 – Les axes pédagogiques forts de l'établissement.....	11
3.1 – Objectifs	
3.2 – Les missions	
3.4 – Le fonctionnement	
CHAPITRE 4 – Des cursus « au choix ».....	13
4.1 – Le «normal»	
4.2 – Les classes à horaires aménagées	
4.3 – Les autres enseignements	
4.4 – Les enseignements « adaptés »	
4.5 – Les publics défavorisés	
4.6 – L'enseignement supérieur	
CHAPITRE 5 – Les départements pédagogiques.....	17
CHAPITRE 6 – Concerts et « médiations » pédagogiques.....	20
6.1 – La saison culturelle du Conservatoire	
6.2 – La médiathèque	
6.3 – La lutherie	
CHAPITRE 7 – Un établissement inscrit dans les réseaux.....	22
7.1 – ...à l'échelle nationale	
7.2 – ...de diffusion	
7.3 – ...de création	
7.4 – ...d'animations	
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	25

SECONDE PARTIE

LE PROJET 2014/2020

Chapitre 1 – Une nouvelle ambition.....	27
1.1 – Développement du rayonnement	
1.2 – La culture de l'accueil	
1.3 – La modernisation de la communication	
1.4 – La dimension universelle	
Chapitre 2 – Une clarification pédagogique indispensable.....	30
2.1 – Consolidation et mise en cohérence des pratiques collectives	
2.2 – L'accompagnement des élèves	
2.3 – L'action auprès des publics empêchés (handicap, privation de libertés...)	
2.4 – Le développement d'une offre continue d'horaires aménagés	
2.5 – Le souci des troubles de santé des musiciens	
Chapitre 3 – Une action artistique et culturelle intégrée	33
3.1 – Développement et rationalisation des partenariats	
3.2 – La valorisation des projets artistiques	
Chapitre 4 – Vers des conditions matérielles plus favorables	34
4.1 – La mise en place d'un plan d'entretien et d'acquisition	
4.2 – La modernisation des pratiques et le développement des NTIC	
Chapitre 5 – Un acteur majeur du service public	35
5.1 – La transversalité interservices	
5.2 – Vers une nouvelle stratégie de management	
Chapitre 6 – Le nouvel organigramme au service d'un nouveau projet.....	36
6.1 – Le défi des Nouvelles technologies de l'Information et de Communication	
6.2 – Anticiper les départs en retraite et vers une GPEC au sein du Conservatoire	
6.3 – Une réorganisation à mettre en parallèle avec le projet de « Nouvelle Gouvernance » au sein de la communauté d'agglomération	
6.4 – La réforme territoriale et ses implications sur l'enseignement artistique	
6.5 – Le projet de transformation en Communauté Urbaine	
6.6 – L'environnement socio-économique	
Conclusion générale	

AVANT-PROPOS

Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) font partie, rendent obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement.

Le précédent projet avait été élaboré par toute l'équipe du Conservatoire et des services ressources de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée pour la période 2008-2014.

La nécessité d'un « grand prévisionnel » pour 2014 (après les élections municipales) à 2020 s'imposait donc.

Comme édictée par la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, un CRR assume des tâches multiples au service des habitants et de son territoire. Sa mission première de formation aux pratiques artistiques s'étend de la sensibilisation musicale de jeunes enfants à la « formation » d'enfants, puis d'adultes amateurs et de futurs professionnels. Cette volonté doit être assurée avec le souci constant de permettre un accès pour tous à cette dimension artistique et à cet enseignement. Elle va de pair avec une obligation de développement culturel de notre territoire. Ce projet doit permettre de **prioriser les objectifs** et de préciser les **moyens nécessaires** à leur mise en œuvre.

Les nouveaux bâtiments, sur Perpignan ainsi que sur les 5 autres antennes d'enseignement musical, qui viennent doubler globalement la superficie actuelle, vont enfin permettre la mise en œuvre d'un projet adapté à ces ambitions éducatives et de diffusion.

Le CRR se doit d'être au service des différents échelons territoriaux et mène déjà de nombreuses actions dans ce sens. Néanmoins, ce projet d'établissement reflète son souhait de continuer à jouer le rôle de tête de file de l'enseignement artistique au niveau local et départemental, mais aussi à l'échelle régionale, et au-delà. Lieu d'enseignement de proximité pour les habitants de Perpignan et de toutes les communes de l'agglomération (à travers ses 6 antennes principales), il se doit d'être aussi un véritable centre de ressources en termes de formation professionnelle, de documentation, de spectacles, de concerts et de créations.

La réussite d'un tel « chantier » suppose la conjugaison de deux notions : celle de permanence et celle d'adaptation, déclinées au niveau de chacune des « règles » principales que sont : la sensibilisation, l'initiation, l'enseignement, la formation, la pratique, la diffusion et l'action culturelle. Il vise à concilier, maintenir et développer qualité et équité de l'offre. Celles-ci se traduisent par une recherche constante d'amélioration et d'accessibilité et appellent à une stratégie d'information et de communication ainsi qu'à une nécessité de solidarité entre et avec les différents territoires et acteurs de la culture et de l'éducation populaire.

Ainsi, les missions de notre établissement d'enseignement spécialisé sont multiples et complémentaires. Elles sont au service de l'Art (de sa conservation à la reproduction) et de la Création. L'enseignement artistique doit proposer des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale.

La diversité des habitants de l'agglomération impose une adaptation au monde de l'enfance, de l'adolescence, voire de l'adulte, aux projets et possibilités de chacun, ce qui encourage des approches pédagogiques différentes. L'ouverture à tous les publics se situe prioritairement sur le plan social, avec la prise en compte :

- °) de la modulation des droits de scolarité en fonction des revenus;
- °) de la pérennisation des centres d'enseignement proches des lieux de résidence;
- °) de la prise en compte des différents styles de l'ensemble des arts aujourd'hui à notre portée;
- °) du respect des attentes propres à chaque élève, ce qu'un établissement d'enseignement artistique doit gérer dans un esprit collectif et contributif;
- °) de la définition, avec l'élève, de la place que la musique, la danse et l'art dramatique prendront dans sa vie : des simples notions de sensibilisation (ou de découverte à « l'école de l'auditeur ou du spectateur »), à la pratique amateur ou, pour ceux qui en ont les souhaits et les aptitudes, à la préparation à une carrière professionnelle.

Dans le cadre d'une démarche de projet, les fondements de ce texte se situent dans les apports considérables des agents du CRR et des services ressources (ressources humaines, finances, techniques...) de la communauté l'agglomération Perpignan Méditerranée, des parents d'élèves et de bon nombre d'étudiants ainsi que des usagers et des partenaires externes.

Comme il l'a fait depuis dix ans, notre Conservatoire doit répondre à tous les âges : de la maternelle à l'université et au monde des adultes. L'équipe technique et administrative ainsi que les enseignants se sont largement investis et mobilisés pour porter cette grande idée et la « transcrire » au quotidien.

Il revient à tous, dès maintenant et durant les six années à venir, de faire vivre ce vaste projet, selon la maxime de Pierre BOULEZ, comme une « **force qui va au cœur d'éclats multiples !** ».

PREMIERE PARTIE :

Le CRR PERPIGNAN MEDITERRANEE JUSQU'A CE JOUR

Rappel et bilan du projet d'établissement 2008/2014

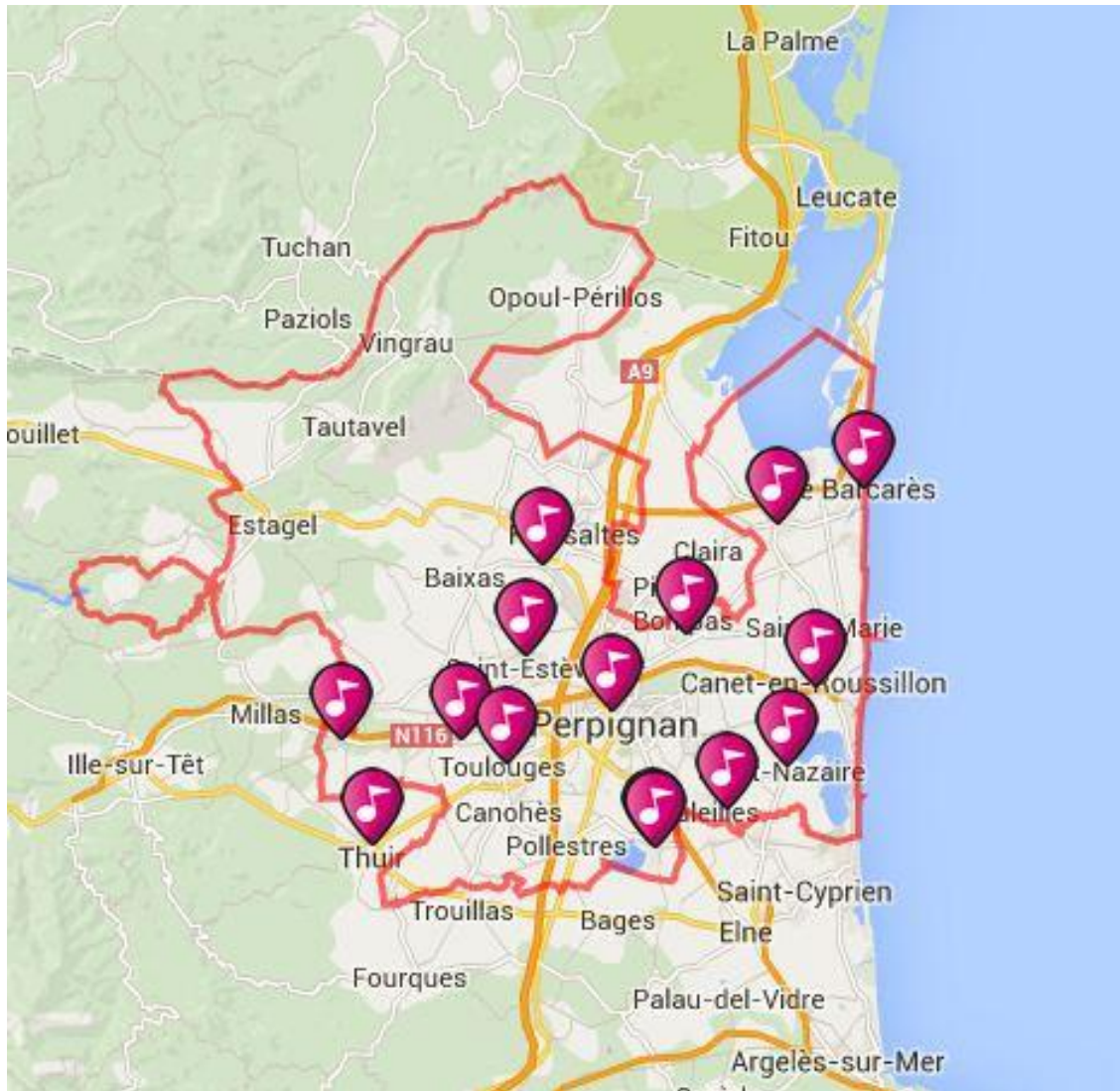
Créé vers 1850 à l'initiative de la Ville de Perpignan, le Conservatoire se présentait à l'origine comme une « succursale » du Conservatoire de Paris. La portée nationale de son enseignement, la recherche d'une identité toujours plus affirmée et la volonté de compenser son isolement géographique par la qualité des prestations offertes, lui ont permis d'obtenir le label École Nationale de Musique, puis (en 1999), celui de Conservatoire National de Région consacré à la Musique, la Danse et l'Art dramatique. C'est en 2006 que les CNR devinrent Conservatoires à Rayonnement Régional.

La reconnaissance pédagogique et culturelle de cette structure sur tout le territoire régional a été unanime. Elle s'est encore accrue par le transfert du Conservatoire à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée en 2000.

Pôle d'attraction de la vie artistique de l'agglomération, le CRR Perpignan Méditerranée, en proposant un enseignement de qualité, y joue un rôle essentiel. La cohérence de cette politique porte aujourd'hui ses fruits : associations, responsables culturels et nombre d'élus des communes s'adressent à lui pour trouver aides et conseils. Proche des réalités sociales et culturelles de la population, l'action artistique qu'il mène est fondée sur une formation technique de base vivante et une pratique collective immédiate.

En 2004, quatre ans après le transfert par la ville de Perpignan de la gestion du Conservatoire à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, un véritable et nouveau projet communautaire est né. Il s'est concrétisé, par l'intégration des écoles de musique associatives des différentes communes de la communauté. Celles-ci sont regroupées depuis, en **antennes d'enseignement musical**, réparties sur les 36 communes.

Le CRR Perpignan Méditerranée compte donc aujourd'hui 6 antennes d'enseignement musical : Agly, Aspres, Méditerranée, Perpignan, Ribéral et Salanque.



Carte : Les antennes musical et les sites d'enseignement musical sur la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (source PMCA)

Chapitre 1 - Le Conservatoire en quelques chiffres.

1.1 – Le personnel

L'équipe de direction

Directeur

Directeur Adjoint Pédagogique

Directeur Adjoint chargé de la Coordination des Antennes

Directeur Adjoint chargé de l'Animation Culturelle et des Finances

Directeur Adjoint Administratif

Directeur Adjoint en charge de l'intendance et de la scolarité

7 Responsables Pédagogiques d'antennes

21 Départements Pédagogiques

3.098 élèves dont 139 inscrits en cycle spécialisé (CEPI/DNOP cycle professionnel)

191 enseignants

32 agents en personnel administratif :

Action culturelle (2)

Secrétariat Pédagogique (3)

Secrétariat Administratif, Finances, Comptabilité (6) (antennes comprises)

Secrétariat de Direction (1)

Secrétariat de Communication (1)

2 personnes en lutherie / Régie Instruments + administration de biens

8 personnes en accueil, surveillance, travaux (divers)

2 personnes à la médiathèque (bibliothécaire et agent de bibliothèque)

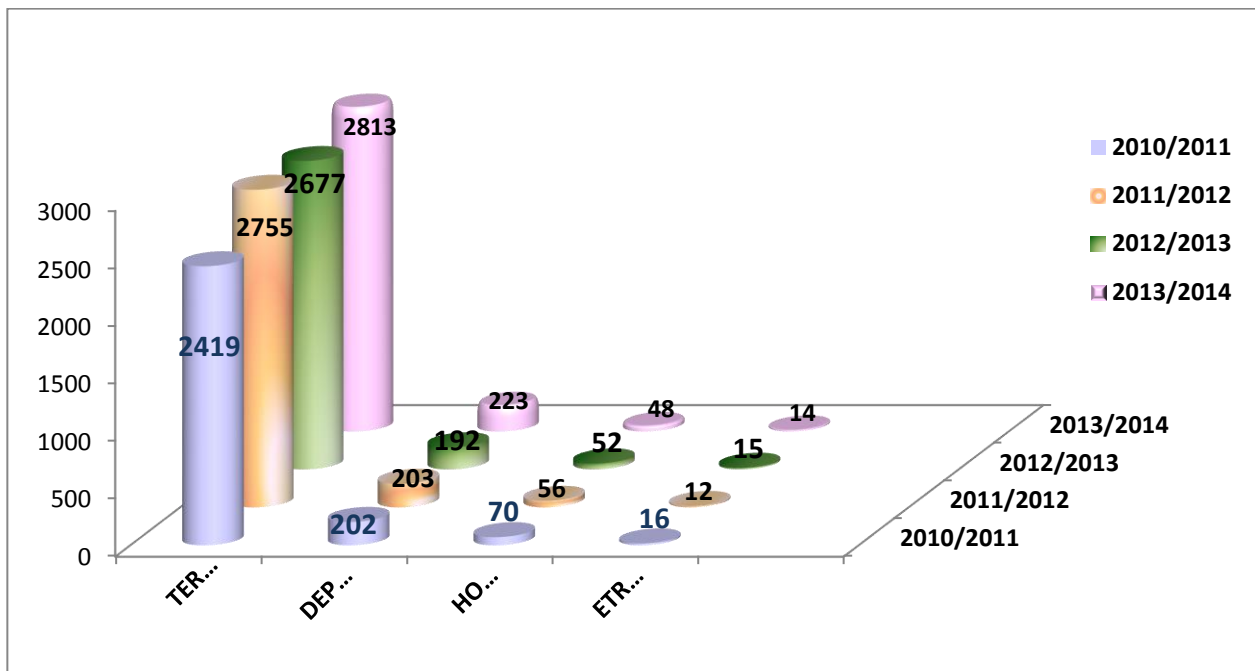
1 régisseur général

1 secrétariat régie

6 agents de régie d'orchestre et pédagogique

1.2 - Lieu de résidence et de provenance des élèves du CRR Perpignan Méditerranée

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	VARIATION EN % sur les 2 dernières années
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE (1)	2419	2755	2677	2813	5,08%
DEPARTEMENT MAIS HORS AGGLO	202	203	192	223	16,15%
HORS DEPARTEMENT	70	56	52	48	-7,69%
ETRANGER (2)	16	12	15	14	-6,67%



(Source : conseil d'établissement du CRR / Juin 2014)

Lieux de provenance

(1) territoire communautaire regroupe 36 communes : Baho, Baixas, Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cassagnes, Espira-de-l'Agly, Estagel, Le Barcarès, Le Soler, Llupia, Montner, Opoul-Perillos, Perpignan, Peyrestortes, Pezilla la rivière, Pollestres, Ponteilla-Nyls, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint-Feliu d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent de la Salanque, Saint-Nazaire, Sainte-Marie la Mer, Saleilles, Tautavel, Torreilles, Toulouges, Villelongue de la Salanque, Villeneuve de la Raho, Villeneuve de la Rivière, Vingrau.

(2) Union Européenne (Belgique, Espagne, Andorre, Luxembourg, Pologne, Roumanie...)
 Monde (Argentine, Arménie, Chine, Colombie, Corée, Etats-Unis, Japon, Maroc, Mexique, Russie, Tchétchénie, Ukraine...)

Chapitre 2 – Un Conservatoire rayonnant sur le territoire communautaire.

Sur le territoire des 36 communes de la communauté d'agglomération, le Conservatoire a mis en place un projet communautaire d'enseignement artistique dans le souci absolu de respecter quatre grands principes fondateurs :

f **Rendre plus accessible** une pédagogie de qualité, sans discrimination financière ou d'éloignement géographique, au plus grand nombre.

ff « **Dépoussiérer** » l'**image d'élite** collant encore trop souvent à l'enseignement d'un Conservatoire en proposant une vaste panoplie (du classique au contemporain).

fff Permettre l'accès de la population à l'**ensemble des pratiques artistiques** d'aujourd'hui.

ffff **S'ouvrir à de nouveaux publics**, notamment par la création de nouveaux cursus.

2.1 – Les classes d'éveil dans les communes.

Afin de sensibiliser les plus jeunes à l'enseignement musical et apporter une vraie démocratisation culturelle de l'enseignement musical, les élus ont souhaité promouvoir - il y a huit ans - l'ouverture de classes d'éveil dans chacune des 36 communes de l'agglomération.

Ces cours s'adressent aux enfants de 4 ans à 6 ans. Ces jeunes élèves se familiarisent (dans une ambiance ludique et une pratique sensorielle) à toutes les composantes de la musique, (rythme, chant, écoute), les immergeant ainsi dans une pratique artistique. De plus, présentations d'instruments et spectacles leur permettent un vrai choix pour leur avenir.

2.2 – L'extension de la politique de diffusion et de création.

La diffusion, indissociable de l'enseignement, est l'aboutissement et le prolongement naturel du parcours pédagogique des élèves. **La saison culturelle du Conservatoire en est l'outil essentiel.**

Cette saison, destinée aux élèves du CRR, fait partie intégrante de leur cursus. Elle est, toutefois, ouverte gratuitement aux parents d'élèves, et de façon plus générale au public, amenant ainsi un réel partage des activités du Conservatoire.

De plus, étendue à l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée depuis le projet d'établissement 2008/2014, la saison culturelle du Conservatoire propose un **concert d'artistes professionnels** et/ou un **concert d'élèves de cycles supérieurs, troisièmes cycles, ou master classes.**

Enfin, pour une diffusion pédagogique ouverte à tous et bien équilibrée, des **auditions publiques d'élèves** ont lieu sur chaque site ainsi que des spectacles occasionnels, attractifs et variés.

Cette saison « écouter, voir... » se conduit en étroite collaboration avec les structures culturelles de l'agglomération (réseaux de diffusion, saisons culturelles, compagnies, etc.).

2.3 – Une pédagogie de proximité (les antennes d'enseignement musical).

Autour de l'équipement central qu'est Perpignan, cinq antennes ont donc été créées sur le territoire communautaire et proposent de très nombreuses disciplines.

Antenne enseignement musical Aspres

Communes, sites d'enseignements, **siège de l'antenne** : Canohès, Le Soler, Pollestres, Saint-Feliu-d'Avall, Toulouges, Villeneuve de la Raho, Lluçia, Ponteilla.

Antenne enseignement musical Méditerranée

Communes, sites d'enseignements, **siège de l'antenne** : **Bompas, Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-la-mer, Villelongue-de-la-Salanque, Cabestany.**

Antenne enseignement musical Riberal

Communes, sites d'enseignements, **siège de l'antenne** : Baho, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Saint-Estève, Villeneuve-de-la-Rivière, Calce.

Antenne enseignement musical Salanque

Communes, sites d'enseignements, **siège de l'antenne** : Le Barcarès, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Torreilles.

Antenne enseignement musical Agly

Communes, sites d'enseignements, siège de l'antenne : Rivesaltes, Estagel, Espira de l'Agly, Tautavel, Cases de Pène, Cassagnes, Montner, Opoul-Perillos, Vingrau.

2.4 – Les plans de formation des enseignants (issus des anciennes écoles associatives).

Indispensable à l'harmonisation de la qualité de l'enseignement, un plan de formation diplômante a été proposé à ces enseignants pour lesquels, en raison de l'âge, de l'expérience professionnelle acquise ou des raisons personnelles ou professionnelles, il n'a pas été possible d'envisager une intégration sur concours dans un centre de formation (type CEFEDM ou Pôle Supérieur). Conduisant à l'obtention d'un Diplôme d'État, cette formation, prise en charge financièrement par la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, a permis la pérennisation des emplois au regard des critères de qualification définis par la fonction publique territoriale.

Un premier plan de formation diplômante s'est déroulé sur Perpignan avec des intervenants du Centre d'Enseignement Supérieur Musique et Danse (CESMD) de Toulouse, puis un second avec l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse, et du CRR Perpignan Méditerranée.

Ces deux plans de formation successifs, dont le dernier s'achèvera en juin 2015, aura permis la délivrance d'un Diplôme d'État pour 40 enseignants. Certains, depuis, ont d'ailleurs réussi aux épreuves du concours (organisé par les centres de gestion sur le territoire national) d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Il sont, aujourd'hui, titulaires de la fonction publique territoriale.

Chapitre 3 - Les axes pédagogiques forts de l'établissement.

3.1 – Objectifs.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée est un établissement spécialisé d'enseignement artistique de Musique, Danse et Théâtre. Il est la principale source de développement des pratiques amateurs, mais assure également la formation des futurs professionnels. Son enseignement, riche et diversifié, inclut l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indispensables aujourd'hui : musiques et danses classiques, contemporaines, traditionnelles, anciennes, actuelles et enfin jazz.

Organisée selon les plus récentes conceptions de la pédagogie, fondée sur des principes artistiques à la fois généreux et exigeants, la triple mission du Conservatoire est définie comme suit :

f Favoriser, dans les meilleures conditions, l'apprentissage de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les pratiques artistiques collectives, l'éclosion de vocations professionnelles ou les formations de futurs amateurs actifs, éclairés, enthousiastes, le public de demain.

ff Établir une structure garantissant un niveau qualitatif correspondant aux normes définies, sur le plan national, par la Direction de la Musique, de la Danse et du Théâtre, la Charte de l'enseignement artistique et offrant les enseignements nécessaires à l'entrée en Cycle spécialisé, puis à la réussite aux épreuves du DEM.

fff Constituer, sur le plan local, en collaboration avec tous les autres organismes (établissements ou structures compétents), un noyau dynamique de la vie culturelle de notre territoire. Ainsi, proposer aux élèves et plus globalement aux habitants de tout l'espace de la communauté d'agglomération la découverte du monde artistique au gré de concerts ou spectacles, où l'écoute rejoint la pratique, volet fondamental de toute pédagogie active.

Sur les trois volets que sont la musique, la danse et l'art dramatique, le CRR Perpignan Méditerranée propose un enseignement dont le cadre général est fixé par le Ministère de la Culture qui définit régulièrement les schémas nationaux d'orientation pédagogiques destinés aux établissements d'enseignement artistique labellisés «Conservatoire à Rayonnement Régional».

3.2 – Les missions.

Parmi ses **missions propres**, et conformément aux directives du Ministère de la Culture, le Conservatoire à Rayonnement Régional **met en œuvre et développe** :

f Un enseignement artistique en musique, danse et art dramatique sur les trois cycles d'enseignement (le troisième cycle d'enseignement est mis en œuvre uniquement par les CRR sur les trois disciplines) regroupant le 3^{ème} cycle de formation des amateurs et le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (3^{ème} cycle spécialisé) pour l'obtention du Diplôme d'Études Musicales.

ff Un enseignement diversifié garantissant :

en Musique :

Tous les départements dans la liste du Ministère ainsi que le jazz et les musiques actuelles amplifiées, les musiques traditionnelles, la musique ancienne, le département de composition (visant à développer les démarches de création dans l'ensemble des esthétiques), l'enseignement de l'accompagnement au clavier, et enfin la direction de chœur.

en Danse :

Un cursus complet, incluant le cycle d'enseignement professionnel initial, en classique, jazz, contemporain, avec des professeurs titulaires.

La découverte et la pratique d'autres formes de danse (flamenco et danses traditionnelles)

en art dramatique :

Le CRR assure le panachage régulier de diverses esthétiques, notamment par des ateliers animés par des artistes intervenants et le tutorat des projets personnels, individuels et collectifs, inscrits dans le cursus des élèves.

Pour chacune des disciplines enseignées, le CRR dispose d'au moins un enseignant titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur territorial et, éventuellement, un ou plusieurs assistants spécialisés d'enseignement artistique.

3.3 – Le fonctionnement.

L'enseignement est réparti en trois cycles, précédés d'un cycle d'éveil musical et corporel destiné aux jeunes enfants de 4 à 6 ans. À chacun correspond des heures d'enseignement artistique hebdomadaires variant de 50 minutes (pour le cycle d'éveil) à 9 heures pour le CEPI ou 3^{ème} cycle spécialisé.

Cet enseignement s'accompagne, dès le 1^{er} cycle, d'un enseignement d'une heure de "pratique collective" instrumentale et/ou vocale.

Par ailleurs, dès la première année du cycle d'éveil, les élèves assistent ou participent à des spectacles pédagogiques organisés dans le cadre de la saison scolaire. Ils correspondent en quelque sorte à des travaux pratiques incontournables détaillés dans le programme de la saison « écouter, voir... » du Conservatoire.

Musique et Danse

Le Conservatoire accueille les enfants dès l'âge de 4 ans en classe d'éveil. Ils peuvent aussi s'inscrire à un cursus normal, en premier cycle, dès l'âge de 6 ans. D'ailleurs, à tout moment, il est possible d'intégrer le Conservatoire - que l'on soit enfant, adolescent ou adulte - et que l'on soit débutant ou bien ayant déjà une pratique musicale (en fonction des places disponibles).

Nota : Certaines disciplines telles que le chant (hors chant choral), le jazz, les musiques actuelles, la composition exigent, toutefois, un âge minimum et/ou une pratique musicale minimale.

Art dramatique

Pour les enfants de 8 à 16 ans, le Conservatoire propose un enseignement en classe d'initiation en expression scénique où l'élève se familiarise avec la diction, l'articulation, les textes en prose et la poésie, l'écriture personnelle, l'improvisation et l'interprétation de scènes de théâtre. La classe d'art dramatique, quant à elle, est ouverte aux élèves de plus de 14 ans. Elle permet l'apprentissage de l'art de l'acteur et, suivant le projet de l'élève, l'amorce d'une spécialisation. Il comporte aussi des cours de chant, de technique vocale, de technique corporelle (Qi Gong), de danse, de dramaturgie et stimulera la réalisation de projets publics. Une préparation aux concours des écoles publiques supérieures et une formation hors-cursus sont également proposées.

Notons, depuis la rentrée 2013/2014, la création d'un 3^{ème} cycle spécialisé « théâtre » en vue de l'obtention du « DEM Théâtre », première étape vers des études supérieures ou une pratique de l'enseignement. Ce cycle se déroule sur trois années pour un volume hebdomadaire de 18 heures de cours.

Chapitre 4 – Des cursus « au choix »

Nota : Il n'y a pas de limite d'âge en général pour intégrer un cursus au Conservatoire, quel qu'il soit.

4.1 – Le cursus « normal »

Cursus complet (à partir de 6 ans) qui associe à l'enseignement de la discipline instrumentale, vocale ou chorégraphique d'autres disciplines obligatoires, telles que la formation et la culture musicales, la pratique collective (orchestre, ensemble instrumental et/ou vocal...).

Il est organisé en cycles d'études (trois au total) d'une durée de 4 ans, pouvant varier, exceptionnellement, de 2 à 5 ans. Lors de chaque passage de cycle, l'élève est évalué par un examen. À l'intérieur de chaque cycle, les élèves sont régulièrement auditionnés afin d'évaluer leur progression (deux fois/an au minimum).

Ce cursus est diplômant. La fin du 3^{ème} cycle normal (ou amateur) est sanctionné par le Certificat d'Études Musicales (CEM). La fin du 3^{ème} cycle spécialisé (ou préprofessionnel) est sanctionné par le Diplôme d'Études Musicales (DEM) en musique, danse et théâtre.

4.2 - Le cursus « Classes à Horaires Aménagés »

Mené en partenariat avec les établissements relevant de l'Éducation Nationale, ce cursus permet aux enfants (du CE1 à la 3^{ème}) scolarisés à l'École primaire Jordi Barre ou au Collège Jean Moulin de Perpignan de suivre un enseignement artistique durant le temps scolaire.

Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Les Classes à Horaires Aménagés Musique permettent aux élèves montrant des aptitudes et une appétence pour les activités musicales de :

f Poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes leur scolarité

ff Développer une motivation musicale déjà en germe

fff Intégrer les études artistiques dans le temps scolaire, tout en maintenant un programme et un niveau d'exigence identiques à ceux des classes « normales »

Classes à Horaires Aménagés Musiques et danses traditionnelles (CHAM Trad.)

Les Classes Musicales à Horaires Aménagés bilingues "musiques et danses" permettent aux élèves pratiquant déjà le français/catalan et montrant des aptitudes, de poursuivre, dans les conditions les plus satisfaisantes, leur scolarité bilingue et de découvrir les musiques, danses, chants et traditions orales de leur culture territoriale.

Classes à Horaires Aménagés Disciplines de scène (CHAM Scène)

Réservée aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}, cette classe, limitée à 15 élèves maximum, propose un cursus associant :

f Expression scénique : travail sur l'imaginaire, le texte, l'écriture et l'histoire des spectacles

f Travail vocal et percussions corporelles

f Travail de chant fondé sur l'écoute et le partage

f Découverte du mouvement dansé par le néoclassique et le mime

f Improvisation dansée, travail sur le souffle et présence scénique

f Culture, musique, instruments et danse traditionnelle

f Découverte du flamenco, improvisation chant et rythme

ainsi que des ateliers pédagogiques (sur un cursus de 3 ans) : Maquillage et coiffure, Costumes, Photo, réalisation et gestion d'un press-book, communication

Bac Technique musique et danse (TMD)

Par convention avec le Lycée Bon Secours et le Lycée Jean Lurçat, les élèves de la seconde à la terminale, ont toutes les après-midi libérées pour les cours au Conservatoire et le travail personnel. Ils suivent les enseignements complets prévus pour l'obtention du bac TMD. Cela constitue un prolongement parfait des classes à horaires aménagés. En conclusion, à ce jour, les élèves bénéficient d'un cursus aménagé du CE1 à la terminale.

4.3 – Les autres enseignements

Éveil pour les enfants de 4 et 5 ans

Destinée aux moyennes et grandes sections de maternelle, cette initiation a pour but de familiariser les petits aux paramètres fondamentaux de la pratique artistique (chant, rythme, écoute...) par une approche sensorielle et ludique basée sur le mouvement corporel qui favorise la prise en compte des phénomènes sonores.

Élément fort de la pédagogie générale de l'éveil infantin, ces classes constituent la base idéale pour entreprendre, par la suite, une pratique en danse et musique. Les enfants en classes d'éveil assistent également – comme tous les autres élèves en cursus – à des concerts et spectacles qui leur sont spécifiquement dédiés.

Des découvertes instrumentales leur sont également proposées afin de les orienter dans le choix d'une discipline instrumentale par exemple.

Ces classes d'initiation se déroulent dans un souci de proximité, au plus près possible des habitants (commune). Les cours ont lieu hors-temps scolaire, à raison d'une heure hebdomadaire.

Le cursus complémentaire

Destiné aux élèves (adolescents et adultes) qui ne souhaitent pas suivre un cursus normal. Ce cursus est d'une durée d'un an renouvelable, en fonction du nombre de places disponibles et n'est pas diplômant. Il fait l'objet d'un contrat personnel entre l'élève, le professeur et la direction pédagogique. L'admission se fait en fonction du projet. Aucune audition n'est obligatoire dans ce cycle. Par contre, une participation aux activités du CRR va de soi.

Master classes

f Régulières : destinées à de jeunes artistes se destinant à une professionnalisation dans le domaine artistique ou ayant des qualités instrumentales particulièrement développées, méritant un accompagnement spécifique. Le Conservatoire propose des master-classes permanentes en piano et violon, où, selon les années et les effectifs, dans d'autres disciplines (alto, tuba, flûte, jazz, violon baroque, traverso...)

f Occasionnelles : à la demande de professeurs suivant leur domaine d'enseignement, ces master-classes permettent à tous et dans toutes les disciplines des rencontres avec des personnalités de haut niveau.

4.4 – Les enseignements adaptés.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée s'attache à accueillir tous les publics, sans oublier les enfants handicapés, adolescents et adultes. Ainsi, plusieurs initiatives

sont mises en action et **ont été largement développées** :

Ouverture de l'enseignement artistique à des publics en situation de handicap

Depuis 1991, le Conservatoire accueille des enfants atteints de handicaps (trisomie 21). En septembre 2006, sous l'impulsion de quelques professeurs et parents d'élèves du Conservatoire, une initiative unique a été lancée : ouvrir deux classes d'éveil pour les enfants malentendants. Cette action a été étendue dans un second temps à d'autres handicaps (moteurs, par exemple).

Notre démarche, dans ce cadre comme dans tous les autres, est de ne pas stigmatiser ce public mais bien au contraire de progressivement l'amener à une pratique artistique commune.

Cette politique "d'accueil de tous" a **permis au Conservatoire d'obtenir le prix national de la médiation**. Ce concours, pour sa deuxième édition, visait à récompenser les projets culturels qui participent au développement de la vie locale, en se référant à une charte élaborée spécifiquement.

Ces ateliers artistiques pour les enfants en situation de handicap ont pour but de proposer une ouverture culturelle, un enseignement adapté à chaque handicap, en favorisant l'intégration dans des classes dites « normales ». Les élèves déficients auditifs, moteurs et intellectuels sont accueillis au CRR et suivent un enseignement spécifique. Ils participent également à la vie artistique de notre établissement qui leur propose concerts et spectacles.

4.5 – Les publics socialement et économiquement défavorisés.

Le Conservatoire, par son action, a cherché à réduire tous les freins qui nuisent à l'approche artistique du grand public :

f **Les freins économiques** : Politique tarifaire réduite à son minimum par l'adoption des frais d'inscription tenant compte de l'imposition mais aussi du nombre d'enfants inscrits dans une même famille.

ff **Les freins géographiques** : Intégration des anciennes écoles associatives au sein du Conservatoire, et création de classes d'éveil dans chaque commune, pour créer ainsi un maillage complet du territoire communautaire.

fff **Les freins culturels** : Les conservatoires, malgré tous leurs efforts de communication et de lutte quotidienne, gardent encore une image d'élitisme sur l'ensemble du territoire national.

Nous avons affiché haut et fort que notre CRR est surtout destiné à former les amateurs de demain, heureux de pratiquer et sachant mieux écouter. Ce, dans de multiples disciplines, de la batterie à la danse jazz, en passant par la musique catalane ou montage d'opéras d'enfants.

4.6 - Liens avec l'enseignement supérieur.

***f* Licence histoire de l'art parcours musiques**

En collaboration avec l'Université Via Domitia de Perpignan, cette licence a été créée voici trois ans. Elle est ouverte aux étudiants titulaires du baccalauréat ayant un niveau de troisième cycle au Conservatoire. Les disciplines musicales et musicologiques - perfectionnement individuel, formation musicale, pratiques collectives, histoire de la musique, analyse, écriture, arrangement...- sont proposées par le Conservatoire, l'université assurant les disciplines traverses et outils – histoire de l'art, méthodologie, anglais, informatique...- pour un total global horaire de 1490 heures.

f Cycle de perfectionnement et préparation au concours d'entrée de Pôles supérieurs d'enseignement

L'Enseignement Supérieur de la musique en France a été dispensé exclusivement par deux établissements dépendant directement du Ministère de la Culture : le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris et le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon. Ces conservatoires internationaux n'offraient qu'un nombre limité de places pour nos étudiants. Après des décennies de réflexion avec l'ensemble de la profession, le Ministère a décidé de créer, selon les modèles européens, des pôles supérieurs rattachés aux Conservatoires à Rayonnement Régional et aux CEFEDM (Centre de Formation délivrant des Diplômes d'État).

Ces pôles supérieurs s'accompagnent de la formation en licence à l'Université.

Depuis 6 ans, le Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée prépare de façon unilatérale les étudiants pour intégrer sur concours tous les pôles supérieurs de France et de l'étranger, et ce, dans le cadre d'un cycle de perfectionnement en quatre ans. Il leur permet d'avoir plus de chances pour ces concours, d'être encadrés par leurs professeurs. Les résultats sont, depuis six ans, excellents.

Chapitre 5 – Les départements pédagogiques.

L'enseignement du Conservatoire est organisé en "**départements pédagogiques**". Un grand nombre de disciplines est proposé.

Des départements spécifiques, tels qu'instruments anciens, jazz, musiques actuelles ou création sonore, musique acousmatique ou musiques et danses traditionnelles constituent des pôles forts tant au niveau local, que régional ou transfrontalier.

FORMATION ET CULTURE MUSICALE	Éveil musical et corporel Formation et technique musicales Culture musicale Analyse Écriture musicale (harmonie et contrepoint) Histoire de la musique Commentaires d'écoute	FORMATION CONTINUE ET/OU PROFESSIONNELLE	Préparation au Diplôme d'État et à l'entrée en Pôle Supérieur, Masterclass élargies à toutes les disciplines, Orientation des élèves et étudiants, Cycle de perfectionnement
CLASSES À HORAIRES AMENAGES	Musique (CHAM) primaire et secondaire Disciplines de scène Bac TMD	INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Harpe Guitare Accordéon Carillon
CORDES	Violon Alto Violoncelle Contrebasse	BOIS	Flûtes traversières : piccolo, flûte en sol, flûte basse Hautbois, cor anglais, hautbois d'amour, hautbois de chasse Clarinette, cor de basset, clarinette mi bémol, clarinettes basse et contrebasse Fagott et contrebasson Saxophones : soprano, soprano, alto, ténor, baryton, basse
CUIVRES	Cor d'harmonie Trompette, cornet (bugle, piccolo) Trombone (alto, ténor, basse) Euphonium Tuba, contre-tuba Serpent	PERCUSSIONS	Percussions multiples Timbales Ensemble de percussions Claviers-percussions (marimba, vibraphone, glockenspiel, célesta...) Tambour Batterie Percussions digitales
INSTRUMENTS ANCIENS	Épinette, clavecin Orgues, cor naturel Viole de gambe Violon baroque Alto baroque Violoncelle baroque Traverso, hautbois baroque Flûtes à bec Basse continue Pianoforte Orchestre baroque	COMPOSITION ET CREATION SONORES, IMPROVISATION	Composition acousmatique, Composition instrumentale, Composition de musique mixte, Culture musicale et analyse électroacoustiques, Technique d'écriture acousmatique, Technique de studio, Atelier instrumental et d'improvisation non idiomatique, Groupes de musique contemporaine, Interprétation acousmatique
MUSIQUES ACTUELLES	Musique Assistée par Ordinateur Informatique musicale Guitares électrique et basse Accordéon Batterie Piano Chant amplifié Claviers Formation musicale et analyse adaptées aux musiques actuelles Pratiques de groupe de différentes tendances actuelles Ateliers divers	ART DRAMATIQUE	Art dramatique Diction, expression théorie et dramaturgie Travail vocal Atelier d'interprétation Qi gong, musique
		ART VOCAL	Chant Formation et technique musicales appliquées aux chanteurs Art lyrique Direction de chœur Ensembles vocaux

MUSIQUES TRADITIONNELLES	Instruments catalans : flaviol, tambori, gralla, tible, tenora, fiscorn, contraabaix, sac de gemecs Instruments et chants traditionnels : banduria, luth, guitare, cajon Ethnomusicologie, Ensembles instrumentaux (cobla, ensembles à plectres) Formation musicale « trad' »	DANSE	Danse classique Danse contemporaine Danse jazz Histoire chorégraphie Anatomie, physiologie Formation musicale danseurs Ateliers chorégraphiques Improvisation Danses traditionnelles, espagnoles et catalanes, Flamenco
		PUBLICS EMPECHES (dépendance, handicap, privation de liberté)	Toutes disciplines, plus spécialement batterie, théâtre, danse et chant Formation musicale
PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES	Chorales de différents cycles, Chœur adulte à 4 voix mixtes Opéra studio (chœur lyrique) Collegium Vocale (ensemble vocal mixte), Chœurs d'enfants Maîtrise Direction de choeurs	ORCHESTRES	Ensembles instrumentaux de classes Collegium Instrumental (orchestre de chambre) Orchestre lyrique Orchestres symphoniques, Orchestres à cordes
PRATIQUES INSTRUMENTALES	Ensemble de bois Ensemble de clarinettes Ensemble de cuivres Ensemble de hautbois Ensemble de flûtes traversières Brass Band Orchestres d'harmonie cycles 1, 2 et 3 Le sextuor de Catalogne L'octuor de Catalogne	PIANO	Piano Masterclass Piano 4 mains, 2 pianos Accompagnement Formation à l'accompagnement
		BATTERIE	Enseignement individuel En groupe Stages Ateliers musiques Musiques d'ensemble Journées de la batterie Masters classes
MUSIQUE DE CHAMBRE	Formations mixtes (claviers, cordes, vents, percussions et chanteurs), du duo à l'octuor; répertoire de Bach à nos jours.	JAZZ	Tous instruments + guitares, batterie, saxophones,... Ateliers musiques improvisées Big Band Jazz vocal Masters classes Groupes

CHAPITRE 6 - Les concerts du Conservatoire et la « médiation » pédagogique.

Outre l'enseignement, le schéma national d'orientation pédagogique confère aux établissements d'enseignement artistique une mission importante de création et de diffusion.

6.1 – La saison culturelle du Conservatoire.

Le CRR Perpignan Méditerranée propose tout au long de l'année scolaire une saison culturelle : concerts, spectacles, conférences, master-classes... Tantôt public, tantôt artiste, chaque élève apprenti est confronté ainsi au monde du jeu en direct, aux grands solistes (ou ensembles) et aux œuvres du répertoire. De même, chaque enseignant du Conservatoire peut s'exprimer en permanence dans ce cadre proposé, et vivre un geste artistique indissociable du geste pédagogique. Ces actions font partie intégrante du cursus d'études des élèves qui assistent, chaque année, à une série de spectacles dans le cadre de leur formation artistique.

Il va sans dire que tous les publics sont conviés à partager ces moments d'ouverture et de convivialité : tous ces événements sont organisés dans les différents lieux de programmation des communes de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.

Annexe : Plaquettes des saisons 2013/14 et 2014/15

6.2 - La médiathèque musicale.

La médiathèque du CRR Perpignan Méditerranée, ouverte au personnel enseignant, aux élèves et aux étudiants de l'établissement, est un centre de documentation multimédia spécialisé et offre tous les supports relatifs à la musique, la danse et le théâtre.

Elle a, de fait, une fonction à la fois de bibliothèque scolaire de type CDI (petits élèves, classes CHAM), de bibliothèque universitaire et de recherche (étudiants et professeurs, Diplôme d'Etat, musicologie...), de bibliothèque d'orchestre (fonds de matériels d'orchestre pour les classes de musique de chambre et d'orchestre...). Elle présente également une fonction régionale, puisqu'elle est le seul centre de ce type entre Montpellier et Barcelone, elle draine un public qui provient pour 60% de Perpignan, 30% du département des PO et 10% de la Région (Aude, Hérault et Catalogne).

La médiathèque en chiffres :

f 20 000 documents relatifs à la musique, l'art, la danse, le théâtre, la littérature.

f 9 000 partitions inventoriées et disponibles, parmi lesquelles 1 500 partitions de poche, un fonds ancien de 300 œuvres lyriques françaises des XVIIIème & XIXème siècles, une part importante de musique contemporaine,...

f 4 000 enregistrements sonores inventoriés dont 80% de classique, 15% de Jazz et 8% de musiques traditionnelles, 10% de musiques d'aujourd'hui et 10% de musique actuelle.

f Musique imprimée ou enregistrée de plus de 2 000 compositeurs.

f 3 600 livres, dont 300 usuels (dictionnaires, encyclopédies, guides et répertoires pour instruments, ensembles de musique de chambre, orchestre, ouvrages théoriques,...) et 600 livres anciens rares ou épuisés en réserve.

f 80 périodiques musicaux anciens ou en cours de publication, sur toutes les musiques : jazz, opéra, opérette, musiques contemporaines, musicologie, analyse et histoire de la musique...

f Des centaines de catalogues commerciaux : par éditeurs, pays, compositeurs, instruments,...

6.3 – La lutherie.

La lutherie propose aux élèves – en priorité de 1er cycle – une mise à disposition par prêt ou location de plus de 600 instruments, sur un parc qui en compte 1500 (environ 230 cordes, 300 vents, 150 pianos et claviers, 450 instruments de percussions). Le Conservatoire à Rayonnement Régional met un service de location d'instruments de musique, à la disposition de tout élève inscrit. Cette possibilité est offerte dans la limite des instruments disponibles. Les élèves débutant un instrument sont considérés comme prioritaires.

Cette location est temporaire dans l'attente de l'achat de son propre instrument.

L'élève se doit d'utiliser normalement l'instrument loué, de l'entretenir en bon état de fonctionnement, de signaler tout accident ou sinistre quelle qu'en soit l'importance, et de l'assurer. L'élève est responsable en cas de perte, de vol ou de dommage. L'instrument est vérifié à son retour par le responsable chargé de l'entretien et de la location des instruments. Toutes les réparations sont exclusivement réalisées par une personne qualifiée (luthier, facteurs de vents...) après inspection par le responsable.

Toute restitution est accompagnée d'une attestation de révision ou d'une facture (attestant la révision) au service lutherie.

Certains instruments sont simplement mis à disposition des élèves au sein du Conservatoire à l'exception des pianos de concerts Steinway and Sons qui ne peuvent être utilisés que dans certains cas très précis (concerts de l'école et concerts professionnels), examens de fin de cycle, d'entrée en cycle spécialisés..).

Le CRR Perpignan Méditerranée met également à disposition un certain nombre d'instruments de musique, qu'il n'est pas possible de louer sur place, tels que harpes, clavecin, orgue positif, contrebasse, percussions... mais aussi du matériel technique (Théâtre de l'Archipel Scène Nationale de Perpignan, Festival Eté 66, Festival de Lamalou-les-bains, Théâtre de Béziers, de Narbonne / Scène Nationale, Festival de musique sacrée, Festival Pablo Casals, CRD Narbonne, Festival de la Voix à Perpignan, Casa Musicale, El mediator, etc.)

Chapitre 7 : Un établissement inscrit dans les réseaux.

Par sa politique regroupant étroitement pédagogie, diffusion et création, le Conservatoire s'inscrit dans le domaine artistique **non seulement localement et régionalement mais aussi au niveau européen et mondial** : participation aux grands festivals régionaux – Musique sacrée, Carcassonne, *Aujourd'hui Musiques*, *Jazzebre*, festival lyrique de Lamalou-les-bains... mais aussi nationaux et internationaux – Théâtres régionaux, scènes nationales...

Il collabore également avec les grands conservatoires régionaux, en particulier Toulouse et Montpellier, mais aussi avec le CNSM de Lyon et de Paris (productions et coproductions, échanges de classes, master classes...), l'ESMUC de Barcelone (création d'œuvres de grands compositeurs barcelonais, tels Jordi Cervello et Joan Guinjoan)...

De plus, les réussites de ses élèves à l'entrée des conservatoires supérieurs de France (Paris et Lyon), et d'Europe (ESMUC Barcelone, Hochschule de Trossingen, de Hanovre, Conservatoire de Genève, de Montréal...) impliquent, de fait, son rayonnement... ainsi que les réussites aux concours internationaux de Madrid, de Rome, de Paris (percussions), de Browntown aux Etats-Unis, de Bruges (Belgique), Bonporti (Italie), Yamanashi (Japon), Cöthen, ainsi que dans les CEFEDM (Aubagne, Bordeaux, Poitiers, Dijon, Rouen...), ISDAT Toulouse...

Obtention de nombreux DE ou CA (Saxophone, accordéon, jazz, violon, musique traditionnelle, chant, flûte, harpe...).

L'accueil régulier d'étudiants étrangers venant des pays d'Europe mais aussi de Chine, du Japon, de Corée, du Gabon, du Venezuela, du Brésil, des États-Unis, pour suivre les cours de composition, batterie, danse, tuba, flûte, clarinette, hautbois, fagot, alto, violoncelle, violon, chant ou encore jazz et piano, permettent également ce rayonnement international.

7.1 – Intégration dans le réseau national

Le ministère a nettement défini le cadre des CRR au **niveau national**, par ces deux décrets :

f Le premier, 2005-675 du 16 juin 2005, portant organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et création des diplômes nationaux d'orientation professionnelle de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

f Le second, 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, le fonctionnement mais aussi le financement des établissements d'enseignement artistique sont réformés de façon substantielle.

Parmi les missions communes figurent :

« 1°) des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus (...). A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation.

2°) des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration entre les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales, de développement de la pratique amateur chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique.

3°) des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

*Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, **ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques, et à l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la diffusion et de la création** ».*

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée s'implante complètement, par le projet qu'il mène dans les communes de « l'espace communautaire ».

Nous l'avons écrit plus haut, sa mission fondamentale de formation s'élargit vers de nouvelles perspectives répondant aux attentes de la société contemporaine : développement des enseignements artistiques en milieu scolaire, animation de la vie culturelle de la région, réduction des inégalités sociales au travers d'actions de sensibilisation de tous les publics, accueil de tous

les enfants sans discrimination, diffusion, création, encadrement des musiciens et des danseurs amateurs...

La diversification des contenus ainsi que l'approche de nouveaux publics imposent la poursuite du travail important et déjà accompli, permettant une meilleure égalité d'accès à la pratique musicale, théâtrale ou chorégraphique, dans le souci permanent du respect de la qualité de l'offre artistique.

7.2 – Dans les réseaux de diffusion.

Le Conservatoire multiplie les occasions d'échange avec les populations des communes de l'agglomération par sa **saison pédagogique**.

Outre une programmation propre en musique de chambre, théâtre, danse, jazz, musiques actuelles, musique ancienne, musiques et danses traditionnelles, musique contemporaine, le CRR collabore notamment à la mise en œuvre d'une saison musicale symphonique et lyrique, faisant la part belle aux artistes issus de ses classes, mais aussi aux plus grands solistes internationaux partageant leur savoir avec les plus jeunes de l'orchestre amateur. Il en est de même, au travers du festival de musique contemporaine, "Aujourd'hui Musiques". Les ressources du théâtre de l'Archipel (Perpignan), du Théâtre de l'Étang (Saint Estève) et du CRR sont donc mises en commun au profit d'une saison musicale de haute qualité et à portée de main.

Le Conservatoire produit ou coproduit de nombreux spectacles avec divers partenaires :

f Concerts de la saison culturelle où participent les professeurs du Conservatoire mais aussi des solistes et groupes de professionnels invités.

f Les solistes de l'orchestre Perpignan Méditerranée unis à l'orchestre du troisième cycle du CRR.

f Le Festival Aujourd'hui Musiques (avec ses ensembles instrumentaux et vocaux du CRR).

f Le théâtre de l'Archipel (scène nationale de Perpignan).

f La Casa Musicale : espace des cultures urbaines et populaires.

f Le Médiateur (classe de musiques actuelles).

f Le Festival Jazzebre.

f Les Chœurs régionaux (Sète) et notamment l'Ensemble Polyphonique de Perpignan ou le Chœur Osmose de Saint-Génis-des-fontaines (66).

f Les scènes de Catalogne Sud et d'Andorre.

f L'Éducation nationale.

f Les Théâtres régionaux, scènes nationales ou non (Carcassonne, Sète, Béziers, Montpellier, Nîmes, Narbonne, Lamalou-les-bains, Beaucaire, Mèze, Sérignan, Lézignan).

f Les Diverses associations culturelles (centre espagnol, les Amis d'Alain Marinaro, festival de Tautavel, Été 66...

f Les divers autres conservatoires en France ou à l'étranger. (ESMUC de Barcelone notamment, CRR de Montpellier, de Toulouse, conservatoires de Narbonne, d'Alès, de Gérone, ...).

f Les divers partenaires sociaux et privés (club des Singuliers, Lyons Club, Rotary Club,...), l'hôpital de Perpignan, les maisons de retraite des Pyrénées-Orientales.

7.3 – Dans les réseaux de création.

La création au sein du Conservatoire est très diversifiée, et s'ouvre à un grand nombre d'artistes par :

f Des personnalités du monde artistique temporairement attachés à l'École en tant que créateurs individuels et en tant que créateurs au service de la pédagogie.

f Des ateliers d'expression contemporaine (mélange musique, électro, théâtre, danse)

f Le **Festival Prospective 22^{ème} siècle** : quinzaine de la création, en mars de chaque année (sorte d'Aujourd'hui Musiques en saison)

f Les ensembles et orchestres d'élèves (avec des commandes d'œuvres aux jeunes compositeurs ou des reprises d'œuvres pédagogiques de ces 50 dernières années)

f Le **Festival Aujourd'hui Musiques** qui passe commande aux compositeurs internationaux actuels pour des créations mondiales ou françaises

f Le chœur adulte, le Collegium Vocale et les ensembles vocaux (mise en place d'œuvres de l'après-guerre et projets annuels). Par exemple : production du CD du "livre vermeil de Montserrat" de Xavier Benguerel ou le travail autour des Requiem de l'Histoire (Ockeghem, Dusapin, Vittoria...)

f L'Orchestre d'Harmonie (reprise du répertoire d'œuvres écrites par les compositeurs d'avant-garde et commande à divers compositeurs : invitation de grands solistes nationaux et internationaux)

f L'Orchestre de 3^{ème} Cycle qui crée par exemple depuis des années les œuvres des grands compositeurs barcelonais tel Jordi Cervello et Joan Guinjoan (voir CD sur Aaron Copland)

f De mini troupes ou mini compagnies de théâtre ou de danse constituées d'élèves sous la responsabilité ou non de leur professeur (souvent en relation avec le Théâtre de l'Archipel mais aussi les festivals régionaux)

7.4 – Dans les réseaux d'animation.

Pour aller plus loin dans cette idée d'irrigation pédagogique, les enseignants proposent, en milieu scolaire, des animations gratuites.

Lors de ces animations, d'autres jeunes publics ont ainsi accès à la pratique artistique.

Afin de ne pas recréer de barrage social ou mental, la première année, des animations **personnalisées** s'effectueront gratuitement pour certains élèves défavorisés (milieu gitan, notamment). Cette exonération donnera le temps nécessaire aux enseignants pour intéresser les élèves. C'est le moment idéal pour informer les parents des possibilités de prise en charge partielle des études par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du passeport temps libre. (Si les enfants désirent s'inscrire officiellement l'année suivante).

Ces élèves en difficulté bénéficieront également d'un prêt gratuit d'instrument, le temps pour eux d'essayer plusieurs instruments, de s'y familiariser et de se motiver. Le Conservatoire se dote, peu à peu, d'un parc d'instruments à prêt gratuit. En effet, encore trop d'élèves se privent d'un enseignement instrumental pour des raisons financières, et notamment en raison du coût de

certain instruments. (Ceux de l'orchestre d'harmonie notamment : tuba, fagot, cor, euphonium, trombone...). Il faudra continuer à acquérir de tels instruments moins « à la mode » pour le prêt et l'incitation.

Conclusion de la première partie

Pôle d'attraction de la vie artistique de l'agglomération et de la future communauté urbaine, le Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée, en proposant un enseignement de qualité, joue un rôle essentiel. La cohérence de cette politique porte aujourd'hui ses fruits : associations, responsables culturels et nombre d'élus des communes du département s'adressent à notre école pour trouver aides et conseils. Proche des réalités sociales et culturelles de la population, l'action artistique menée est fondée sur une formation technique de base vivante et une pratique collective immédiate.

Chaque apprenti musicien est confronté au monde du jeu musical en direct, aux grands solistes, aux grandes œuvres du répertoire. Il y puise les « leçons » des compositeurs de l'histoire et du présent pour alimenter sa connaissance, affiner son goût et s'appuyer sur des modèles éclectiques. Chaque enseignant du Conservatoire peut aussi s'exprimer en permanence dans ces divers cadres proposés et vivre un geste pédagogique indissociable du geste artistique.

Seules les relations entre la diffusion et la recherche, la création et l'enseignement, démystifient progressivement l'enseignement spécialisé et innovent sur le plan pédagogique ; il s'agit là de conditions indispensables pour obtenir une libéralisation de l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre.

Cette première partie, la plus longue, décrit un état des lieux en juin 2014. Après six ans d'efforts engendrés par le vaste projet de 2008, le CRR a atteint un niveau remarquable. Cependant, certains points méritent réflexion en fonction de bon nombre de facteurs, tenant notamment à d'importants travaux pour le bâtiment central qui va voir, pour avril 2015, sa superficie doubler. Ce « chamboulement » doit, selon toute l'équipe du Conservatoire, profiter à l'image de dynamique régionale de notre établissement.

Toutefois, ce remodelage entrainera des évolutions que nous devons prévoir, mesurer, anticiper, discuter et mettre en forme. Là réside et s'expliquent les fondements du projet ci-après conçu pour les années 2014/2020.

DEVELOPPER LE RAYONNEMENT DU CRR

2014/2020

SECONDE PARTIE :

Le CRR PERPIGNAN MEDITERRANEE DEMAIN (2014/2020)

Chapitre 1 - Une nouvelle ambition pour un Conservatoire, un rayonnement régional revendiqué, une image améliorée et modernisée.

À l'heure d'une mondialisation des réseaux des savoirs de plus en plus marquée, le Conservatoire doit continuer à dépasser les frontières régionales pour pérenniser certaines de ses actions au niveau national et international.

Afin d'améliorer durablement son image, il doit se doter d'un **plan de communication** ambitieux qui lui permettra, entre autres, de diffuser une image moderne et représentative d'une réalité pédagogique et artistique tournée vers le futur.

1.1 – Développement du rayonnement.

On l'a vu, le Conservatoire est un établissement de référence au niveau régional, compte tenu de l'excellence pédagogique de ses équipes et de la diversité des enseignements proposés ainsi que du nombre de ses usagers. Le CRR s'affirme aussi, depuis plusieurs années, comme lieu ressource en matière de documentation, ainsi que de mise à disposition de locaux et d'instruments, pour les musiciens amateurs comme pour les professionnels. Il doit néanmoins renforcer son action pour être plus présent sur le territoire et amener la majorité de ses élèves, futurs amateurs éclairés pour la majorité, à mieux préparer la transition entre leur enseignement et « l'après-conservatoire ».

Pour y parvenir, le Conservatoire doit s'imposer comme l'établissement de référence des pratiques amateurs sur le territoire catalan, en danse, théâtre et musique.

Par ailleurs, il occupe une place importante en région pour ce qui concerne l'enseignement pré professionnel des musiciens, des danseurs et des comédiens. Cependant, mieux accueillir et accompagner les étudiants se destinant à une carrière artistique, repérer les talents émergents et conquérir une place de premier plan, au niveau national, en ce qui concerne l'enseignement artistique de haut niveau et la réussite des étudiants dans les concours de l'enseignement supérieur, est un des objectifs d'un CRR. Cela représentera un facteur d'attractivité international supplémentaire (Chine, Amérique du Sud, Espagne, Catalogne sud, ...).

Les activités en danse et en art dramatique ont longtemps été sous-développées par rapport à la musique, tant en volume horaire, nombre d'élèves, qu'en moyens dédiés, ne permettant pas de mettre en place une véritable ambition artistique et pédagogique dans ces deux domaines. Depuis 2010, par la nomination de professeurs titulaires et l'ouverture de nouvelles classes, un bel élan a été initié. Cela doit permettre durant les six prochaines années de « re-questionner » et restructurer les parcours de formation, tant en danse qu'en art dramatique. Il faudra enrichir les cours de multiples échanges avec des créateurs – chorégraphes ou metteurs en scène – et susciter, pour les élèves, de nombreuses occasions de se produire, en scène, dans des projets encadrés ou en autonomie.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

- f* Valoriser les actions de tutorats et l'expertise des enseignants comme formateurs des futurs artistes amateurs et professionnels ;
- f* Favoriser l'émergence d'actions de formation de formateurs au sein de l'équipe pédagogique ;
- f* Renforcer le rôle du Conservatoire en tant que lieu de référence vis-à-vis des organismes nationaux et départementaux (accueil de concours, de formations, de colloques, etc.) ;
- f* Mettre en œuvre des projets significatifs entre conservatoires au travers de nouveaux réseaux à créer au sein de la future grande Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ;
- f* Valoriser la médiathèque et la lutherie comme lieux de ressources ;
- f* Valoriser le patrimoine enregistré des productions du Conservatoire ;
- f* Renforcer le travail auprès des étudiants de haut niveau et améliorer l'attractivité du Conservatoire en ce qui concerne l'enseignement pré professionnel ;
- f* Veiller à l'accueil des étrangers et au suivi optimal de leur cursus.

1.2 – Développer la culture de l'accueil au sein de l'établissement.

L'accueil recouvre l'ensemble des processus destinés à offrir aux usagers un service efficace et personnalisé, des réponses claires et précises, des informations documentées et ciblées, un suivi des élèves performant et réactif. Cette notion s'applique à l'ensemble des agents du Conservatoire (accueil physique et téléphonique, unités administratives, équipes techniques, médiathèque, lutherie et équipes pédagogiques).

Une réflexion autour de cette notion générale doit être initiée au sein de l'établissement. Elle englobera la formation, indispensable à tous les agents. Par ailleurs, un effort de modernisation de l'accompagnement des usagers au sein des bâtiments devra être entrepris (hall d'accueil, lieux de convivialité, transmission de l'information, signalétique, lien avec les autres services de l'agglomération).

Avec l'intégration des élèves et de leurs familles dans la vie de l'établissement et l'accueil favorisé des élèves n'y ayant pas « naturellement » accès, il s'agit de faire du Conservatoire un véritable **lieu de vie culturel**.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

- f* Concevoir une charte d'accueil du Conservatoire ;
- f* Réfléchir à une déclinaison du logo de la communauté d'agglomération adapté au Conservatoire
- f* Remplacer, actualiser et moderniser la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment principal du Conservatoire et des autres antennes ;
- f* Améliorer la convivialité des manifestations du Conservatoire ;
- f* Continuer à professionnaliser et renforcer la cellule d'accueil et de surveillance.

1.3 – La « modernisation » de la communication.

La communication du Conservatoire a considérablement évolué depuis quelques années mais peine toujours à suivre les bouleversements rapides dans ce domaine, notamment sur l'usage du numérique. Manquant cruellement d'un site internet pour être en phase avec le monde moderne, le Conservatoire n'a toujours pas de site internet propre à son activité, tout en ayant réussi à obtenir une rubrique au sein du site internet de la communauté d'agglomération. Il est la marque du changement des pratiques en matière de communication aussi bien en interne qu'en externe. Incluant des fonctionnalités de type « intranet », il sera à terme un élément vital de fonctionnement de l'établissement.

La dématérialisation de la communication du Conservatoire devient une nécessité. Une communication « papier » continuera néanmoins d'être utilisée de façon plus ciblée (pour l'annonce de certaines manifestations culturelles).

Le renouveau de la communication de l'établissement devra participer à l'élaboration d'une nouvelle image du Conservatoire encore plus attractive et plus moderne.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f d'élaborer des stratégies de communications valorisantes ;

f de veiller à la circulation de l'information vers l'ensemble des agents, des usagers et du public ;

f de développer un site internet propre ou les fonctionnalités extranet du site internet de la communauté d'agglomération (inscriptions et démarches en ligne, interactivité, soutien pédagogique, utilisation des réseaux sociaux, réservation de salles, absence des élèves, invitation concerts, etc.) ;

f de rationaliser la communication avec les partenaires culturels (harmonisation des programmations, respect de la charte graphique, des logos,...) ;

f de donner un sens à une communication du Conservatoire vers l'extérieur qui soit vivante, active et ciblée en fonction des projets et non cantonnée à une stricte information.

1.4 - Développement de la dimension « universelle » décentralisée.

Préparer le futur de l'établissement c'est inscrire son rayonnement à l'échelle mondiale. Cette dimension ne peut être négligée et le Conservatoire se doit d'être en alerte pour pouvoir réagir, en cohérence avec la politique internationale de la ville, à toute sollicitation qui émane de structures nationales ou internationales.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f Saisir les opportunités internationales (Chine, Amérique du Sud, Catalogne, Espagne, Italie, pays de l'Est), au travers notamment des jumelages existants entre certaines villes et Perpignan ;

f Créer une commission internationale au sein du Conservatoire (avec des professeurs conseillers) ;

f « Être à l'affût » de tout projet d'échange ou de collaboration (avec les ambassades, les mairies, les associations) ;

Chapitre 2 – Une clarification pédagogique indispensable.

Le Conservatoire revendique une démarche pédagogique exigeante, structurée et dynamique. C'est la qualité artistique de la proposition pédagogique et de sa mise en œuvre qui reste la préoccupation permanente de l'établissement et cela dès le début des apprentissages. C'est pourquoi la réflexion concernant les premières années au Conservatoire doit faire l'objet d'un travail transversal et probablement encore réformateur.

Le Conservatoire, considéré depuis longtemps comme un lieu d'expérimentation pédagogique, a vu ses enseignements considérablement évoluer depuis près de deux décennies. Aujourd'hui, sans abandonner cette caractéristique précieuse de recherche et d'expérimentation, le Conservatoire se doit de consolider ses acquis et se recentrer sur un certain nombre de « fondamentaux ». La **pratique collective** et la **transversalité** qui ont pris une place centrale dans les enseignements doivent continuer à faire l'objet d'une attention toute particulière. Peut-être faudrait-il les structurer plus finement.

Enfin, au cœur des enseignements, l'accompagnement des élèves doit être une priorité de l'action du Conservatoire, sur le plan artistique, humain et institutionnel en même temps qu'un facteur de son rayonnement. L'organisation d'une offre continue de classes « à horaires aménagés » à tous les niveaux d'enseignement (de 6 à 8 ans) doit faire partie de cet accompagnement. De plus, le travail remarquable mené auprès des publics « empêchés » et notamment des personnes handicapées doit être poursuivi, valorisé, mieux conçu et mieux connu encore.

2.1 – La consolidation et la mise en cohérence des pratiques collectives.

La pratique musicale collective s'adresse à l'ensemble des élèves, quel que soit leur niveau de maîtrise. Les nombreuses formations constituées au Conservatoire permettent de répondre au mieux aux nécessités pédagogiques et artistiques.

L'organisation du fonctionnement de ces ensembles qui s'est faite au gré de l'augmentation de la demande et en fonction des opportunités qui se présentaient, mérite aujourd'hui de gagner en cohérence et en lisibilité. Dans ce but, il faudra veiller à l'adéquation des programmes avec les effectifs et le niveau des élèves. Tout cela imposera une planification, en prenant en considération la vie des élèves et des familles et procurera des possibilités de diffusion pour les ensembles à l'extérieur du Conservatoire. On améliorera, pour finir, la communication de ces événements.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f de recadrer le département des pratiques collectives et davantage soutenir la **charge de coordination** de ce département ;

f de veiller à la cohérence, à l'exigence et à la compatibilité des programmes avec les effectifs d'élèves et avec leurs niveaux respectifs ;

f d'harmoniser le fonctionnement des ensembles et des projets avec les exigences de la vie contemporaine ;

f de développer les opportunités de diffusion des ensembles d'élèves à l'extérieur, selon les demandes régionales;

f de favoriser les projets pluridisciplinaires Musique / Danse / Théâtre ;

La pluridisciplinarité donne un SENS supplémentaire à notre travail d'enseignant et enrichit l'avenir de nos élèves.

2.2 – L’accompagnement des élèves.

Cet objectif prioritaire pour le Conservatoire requiert une attention constante portée à la pédagogie du quotidien. C’est la capacité de l’institution à proposer aux élèves des parcours personnalisés et valorisants, un suivi attentif de leur évolution pour qu’ils exploitent au mieux leurs acquis.

Les liens du Conservatoire avec le milieu artistique amateur doivent être intensifiés afin de favoriser la pratique collective des élèves après leurs années d’études. Cette mission essentielle concerne les projets construits avec les structures associatives de pratique amateur (harmonies, ensembles musicaux, compagnies de danse et troupes théâtrales, etc.) et ceux menés avec les établissements d’enseignement tous programmes confondus.

De plus, pour aider au mieux à l’orientation de ses élèves, amateurs ou futurs professionnels, le Conservatoire doit s’appuyer sur les ressources existantes : dispositifs mis en place par les autres établissements d’enseignement artistique nationaux, dispositifs spécifiques avec les établissements scolaires ainsi qu’avec les structures d’enseignement supérieur.

Enfin, le Conservatoire doit porter une attention particulière aux parcours post-conservatoire de ses étudiants se destinant à une carrière artistique et/ou de pédagogue. Dans un contexte où la dimension européenne du métier ne peut plus être ignorée et où les parcours professionnalisant deviennent de plus en plus complexes et exigeants, le Conservatoire doit aider ses étudiants à opérer des choix judicieux et à préparer au mieux leur avenir.

Nous allons créer au sein du Conservatoire, un **accueil de documentation** proposant des informations et des liens avec les établissements d’enseignement supérieur.

2.3 – L’action auprès des publics « empêchés » (handicap, privation de liberté, dépendance).

Le Conservatoire mène depuis plusieurs années de nombreuses actions auprès des publics « empêchés », notamment des personnes souffrant de handicaps ou de maladies invalidantes – accueil en cursus normal ou adapté.

Le Conservatoire doit aussi s’engager dans une action pédagogique auprès des détenus de la maison d’arrêt et doit renouveler ses actions ponctuelles au sein des hôpitaux de l’agglomération ou des maisons d’accueil pour personnes âgées. Afin de pérenniser cette démarche remarquable (initiée par le Ministère), il s’agit aujourd’hui, pour le Conservatoire, de la rendre plus **lisible**, et plus **visible**.

Les actions en direction des « **publics éloignés** » doivent, pour répondre à **l’urgence sociale**, entrer prioritairement dans le cadre des missions reconnues et appréciées du Conservatoire.

Pour réaliser au mieux ces missions, il faudra :

- f* Pérenniser le dispositif mis en place, avec développement de nouveaux partenariats ;
- f* Motiver toute la direction et la cellule communication ainsi que l’ensemble des publics ;
- f* Formaliser des actions de partenariat ;
- f* Rechercher des financements extérieurs.

2.4 – Le développement d’une offre continue d’aménagement horaire pour les élèves, de l’école élémentaire à l’université.

Les classes à horaires aménagés du CE1 à la 3^{ème} offrent aux enfants et aux jeunes un apprentissage artistique complet et valorisant sur le temps scolaire. Ces dispositifs sont le fruit d’un partenariat fort entre le Conservatoire et l’Éducation nationale.

En revanche, les aménagements horaires au lycée sont modestes et pas suffisamment incitatifs. Le Conservatoire, en concertation avec les deux établissements partenaires (lycées Jean Lurçat et Bon Secours) doit contribuer à l’élaboration d’un nouveau dispositif en faveur des élèves, de la **seconde à la terminale**.

Par ailleurs, le Conservatoire est lié par convention avec l’Université de *Perpignan Via Domitia* et l’ISDAT de Toulouse (pôle supérieur).

Ces partenariats riches et valorisants doivent faire l’objet d’une forte communication auprès du public. Notre établissement doit pouvoir s’impliquer dans les instances pédagogiques et institutionnelles qui les évaluent, les actualisent et les valident.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f d’élaborer un nouveau dispositif d’aménagement horaire au lycée Jean Lurçat pour les Techniques de la Musique et de la Danse (baccalauréat, identique à celui réalisé avec le secteur privé, Lycée Bon Secours) ;

f de valoriser les partenariats, Conservatoire / enseignement Université-Pôle Supérieur et bac TMD, auprès du public.

2.5 – Le souci des troubles de santé des artistes.

En écho aux groupes de travail mis en place par la communauté d’agglomération en faveur d’une politique de prévention santé et de sécurité au travail, le CRR Perpignan Méditerranée doit être en capacité pour mener à bien, en parallèle, une réflexion sur les troubles de santé des artistes (musiciens, danseurs, chanteurs, comédiens...), et notamment des troubles musculo-squelettiques : affections articulaires et tendineuses, syndromes canaux (paresthésies, crampes, fatigabilité, syndrome du canal carpien...) et dystonies de fonction (appelée également « crampe du musicien » ou dystonie focale) peuvent être les conséquences d’un quotidien fait d’entraînement, d’apprentissage, de répétitions et de pratique. Le stress et, plus particulièrement pour les artistes, la gestion du trac constitue également un facteur d’aggravation de la santé des artistes.

Pour mener à bien cette prise en compte, il sera utile de :

f rendre accessible une meilleure information auprès des enseignants-artistes et des élèves par la promotion d’actions de sensibilisation ;

f la promotion, la généralisation ou l’organisation de stages ou de séances de méthodes de relaxation ou de détente corporelle (yoga, Qi gong, Tai chi, méthodes Alexander ou Feldenkreis...)

f prévoir des salles de chauffe pour les élèves lors des examens, auditions ou concerts et les inviter à prévoir un échauffement systématique, complété avec des exercices d’étirement après l’effort ;

f promouvoir le bienfait de l'échauffement avant et la détente après l'effort ;

f prendre en compte l'ergonomie lors du renouvellement des équipements et des investissements réalisés (mobiliers, etc.) mais aussi sensibiliser les élèves et les enseignants à l'utilisation d'équipements de protection (auditive, notamment) ;

Chapitre 3 - Une action artistique et culturelle intégrée.

Comme nous l'avons largement explicité en première partie, l'action artistique et culturelle du Conservatoire (diffusion, création, expositions, etc.) fait partie intégrante de sa mission pédagogique. C'est la **dimension** artistique de ses enseignants et de ses élèves qui est la garantie de son **rayonnement régional**. La pédagogie musicale, chorégraphique ou théâtrale ne peut se concevoir sans une prise en compte des problématiques liées aux arts de la scène (gestion du trac, de la mémoire, scénographie, techniques spécifiques, etc).

C'est pourquoi, en collaboration avec ses partenaires habituels, le Conservatoire doit s'affirmer comme une structure de **production artistique permanente**.

Il doit donc encore et toujours construire et organiser son action culturelle en tant que partie intégrante de sa pédagogie quotidienne. Nous devons sans cesse faire entendre ces obligations d'un CRR, émanant des décrets de loi ministérielles, aux administratifs, tout comme aux élus qui ignorent souvent les trois missions de notre établissement.

3.1 - Développement et rationalisation des partenariats culturels.

Nous l'avons vu, les partenaires culturels du Conservatoire sont nombreux et divers. Il s'agit de lieux de création et de diffusion (théâtre de l'Archipel, Théâtre de l'Étang, Casa Musicale, salles culturelles des villes principales de l'agglomération, festivals de jazz ou de musique sacrée...) mais aussi de lieux culturels sortant du spectacle vivant : réseau des bibliothèques, muséum, musées, centres d'art, gare, patios, galeries d'exposition...

Certains de ces partenariats doivent faire l'objet d'une formalisation contractualisant les engagements pédagogiques qui y sont liés.

Les autres établissements d'enseignement artistique de la région et notamment les conservatoires départementaux et écoles de musique sont, par ailleurs, des partenaires culturels permanents. Des projets de diffusion partagés avec ces derniers renforceront la position du Conservatoire sur le territoire.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

- f* d'élaborer un document de cadrage des partenariats (sorte de charte des partenariats) ;
- f* de systématiser la mise en place de conventions de fonctionnement et d'objectifs (dans le cadre de ces partenariats) ;
- f* de valoriser les projets de diffusion liés aux partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale ou les structures d'enseignement supérieur ;
- f* de mettre en œuvre des coopérations entre conservatoires au travers d'un réseau d'établissements régionaux, nationaux, internationaux.

3.2 – La valorisation des projets artistiques.

L'action culturelle du Conservatoire compte chaque année 200 à 250 évènements. Cette production, indissociable du travail pédagogique que les enseignants mènent avec leurs élèves, est l'aboutissement des missions d'enseignement de l'établissement.

Afin de valoriser cette **production artistique permanente** du Conservatoire, l'établissement doit se positionner résolument comme lieu de vie culturelle et organiser sa saison en conséquence.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

- f* entretenir une culture de l'exigence en matière artistique, au sein des équipes et auprès du public ;
- f* établir des choix programmatiques clairs et exigeants ;
- f* mutualiser des actions de diffusion artistique avec d'autres établissements (locaux, régionaux et nationaux) ;
- f* favoriser la mobilité des étudiants ;
- f* affirmer la présence artistique du conservatoire à l'auditorium comme salle de **diffusion musicale de qualité** ;
- f* construire des outils d'analyse des publics et de suivi de la diffusion artistique du Conservatoire.

Chapitre 4 – Vers des conditions matérielles favorables.

Plusieurs objectifs doivent être poursuivis dans l'optique de permettre le développement d'une pédagogie moderne : amélioration des conditions d'accueil du public et des agents, mise aux normes des bâtiments des antennes (notamment en terme de sécurité et d'accessibilité) et optimisation de l'utilisation des nouveaux locaux. Parallèlement, un plan de remise en état ou de renouvellement progressif du parc instrumental et du matériel pédagogique (audio, vidéo, informatique, etc.) est indispensable.

4.1 – La mise en place d'un plan d'entretien et d'acquisition des instruments de musique et du matériel pédagogique associé (audio, vidéo, informatique, etc...).

L'entretien, le renouvellement et le développement du parc instrumental du Conservatoire sont très inégaux selon les familles d'instruments.

Les conditions de stockage des instruments ne donnent pas, à ce jour, satisfaction. De fortes variations de température et d'hygrométrie des lieux de stockage actuels entraînent une constante dégradation des matériels.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f établir, collégalement, un plan pluriannuel d'investissement et d'amortissement pour les instruments de musique ;

f constituer un groupe d'enseignants référents pour l'entretien des instruments ;

f améliorer l'entretien régulier du parc instrumental ;

f réhabiliter les locaux de stockage des instruments et du matériel de scène.

f réduire le coût d'entretien du parc technique et instrumental du CRR par la mise en place d'une tarification de location pour les divers associations et partenaires culturels.

4.2 – La modernisation des pratiques et le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication.

La rubrique « Conservatoire » a été mise en service en 2010 sur le site de la communauté d'agglomération. De nombreuses fonctionnalités interactives doivent être progressivement mises en œuvre. Ce site devra devenir rapidement un portail d'accès extranet pour les usagers et pour les agents.

Par ailleurs, de gros progrès sont à réaliser et seront facilités dans ce domaine par l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion administrative et pédagogique.

Les outils numériques sont en train de modifier considérablement les pratiques de chacun, il est donc important de proposer aux élèves et aux enseignants des outils modernes et performants en phase avec les canons numériques.

Pour réaliser ce projet, il sera utile de :

f changer de logiciel de gestions pédagogique et administrative du CRR ;

f suivre et renseigner le site internet du Conservatoire ;

f bâtir une veille sur les outils numériques pour évoluer vers les modes de fonctionnement de demain (wifi, multimédia, dématérialisation, télétravail, etc...) ;

f favoriser l'utilisation des outils multimédia.

Chapitre 5 - Le Conservatoire, acteur majeur du service public de Perpignan Méditerranée

Malgré son statut de service de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, le Conservatoire, étant donné son éloignement des centres de décision et le caractère spécifique de ses champs d'expertise, a été longtemps perçu par les autres services de l'agglomération comme une entité autonome, « à part », indépendante et souvent incompréhensible. Il a aussi parfois « entretenu cette situation », comme nombre d'établissements similaires en France.

Au-delà de ce constat, le Conservatoire doit être un acteur majeur du service public de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée.

C'est pourquoi l'amélioration de la transversalité interservices, l'intégration cohérente de son projet dans celui, plus global, de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et le développement d'une nouvelle stratégie de management sont des objectifs importants et permanents.

5.1 - Une transversalité accrue avec les autres services de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération : vers un « pilotage intégré » au projet de Communauté urbaine.

Certaines actions déjà formalisées plus haut contribueront à l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, de nouvelles procédures de fonctionnement, à tous les niveaux hiérarchiques du Conservatoire, favoriseront l'émergence d'une véritable « culture » de la nouvelle Communauté urbaine au sein de l'établissement.

Les objectifs principaux de cette « quête » seront de :

- f* systématiser la remontée d'information vers les élus et les directions ;
- f* améliorer les liens fonctionnels entre les unités du Conservatoire et celles de la centrale administrative de la future communauté urbaine ;
- f* améliorer la communication avec les services ressources ;
- f* être force de proposition dans les travaux interservices ;
- f* développer, au sein des unités, le réflexe de complémentarité des événements ;
- f* veiller à la cohérence des actions de communication avec le projet Communauté urbaine (chartes graphiques, logos, etc...) ;
- f* diffuser et promouvoir les documents publics auprès des agents ;
- f* améliorer l'efficacité et la cohérence administrative ;
- f* moderniser et rationaliser les procédures d'inscription, de facturation et d'achats.

5.2 – Vers une nouvelle stratégie de management.

L'organisation générale d'un Conservatoire de cette amplitude se résume souvent à la juxtaposition d'une équipe garante de l'expertise pédagogique et d'une cellule administrative dédiée au fonctionnement quotidien de l'institution. Le Conservatoire de Perpignan n'échappe pas à cet état de fait qu'un management stratégique des équipes doit pouvoir améliorer.

Il semble inévitable de :

- f* susciter davantage les échanges entre équipes administrative, techniques et pédagogiques ;
- f* exploiter encore mieux les potentiels individuels ;
- f* soutenir des actions de formation collectives (internes et inter établissements) ;
- f* favoriser les initiatives collectives (groupes de travail, partage d'expériences, etc...) ;
- f* définir précisément le cadre général des instances de concertation et valoriser leurs travaux ;
- f* optimiser les moyens humains, entretenir l'existant, prévoir les ressources futures ;
- f* accompagner les agents dans les démarches de valorisation ou de reconversion.

Chapitre 6 - Un nouvel organigramme au service d'un nouveau projet.

À la lecture de ce projet, il serait inimaginable de considérer que les « équipes » sont inamovibles et leur constitution immuable. Elles doivent au contraire « jaillir » et se remodeler de telles réflexions pour prendre en main les destinées de notre CRR de demain.

Plusieurs points engendrent ce changement incontournable.

6.1 - Le défi des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Remettre « l'utilisateur » au centre de l'organisation, c'est aussi l'aider dans l'ensemble de ses démarches vis-à-vis d'une administration, quelle qu'elle soit. Or, le CRR de Perpignan Méditerranée, on l'a vu, n'est pas suffisamment entré dans l'ère des nouvelles technologies, notamment pour toutes les questions ayant trait à la vie de l'élève : paiement des droits d'inscription par internet, carte magnétique pour l'accès aux concerts, logiciel de gestion pédagogique obsolète et sans lien avec le logiciel de facturation (source d'erreurs), aucune alerte SMS d'absence pour les parents d'élèves en cursus « classes horaires aménagés », pas de gestion informatisée performante de tous les ouvrages et de l'ensemble des références de la médiathèque musicale, pas de site internet interactif et mis à jour régulièrement, absence de visuel propre (déclinaison du logo de PMCA, par exemple), etc... Par ailleurs, cet établissement qui propose de très nombreux concerts, avec une activité de diffusion incroyablement dense, n'est absolument pas « mis en valeur » aux yeux du public, de nos partenaires (teaser, vidéos mises en ligne, etc.).

6.2 – Anticiper les départs en retraite dans l'équipe de direction et mettre en œuvre au sein de l'établissement une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Les départs en retraite programmés de certains directeurs adjoints, à court et moyen terme, justifient également une réflexion sur la révision de l'organigramme afin de ne pas devoir gérer l'urgence d'un remplacement et donc de ne pas bénéficier d'une réflexion anticipée.

Un établissement de 3000 élèves ne se gère pas sans une « expérience de terrain » et une connaissance approfondie des multiples processus. Afin de ne pas créer d'instabilité dangereuse, il convient de repenser les responsabilités et sans doute de redistribuer les tâches avec précision et efficacité.

6.3 - Une réorganisation à mettre en parallèle avec le projet de « nouvelle gouvernance » à la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée.

Bien qu'étant un établissement en tant que tel, le CRR Perpignan Méditerranée n'en est pas moins un service de la communauté d'agglomération dont il dépend directement. Or, le projet de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance (centres de responsabilité) au sein de la communauté d'agglomération va, inévitablement, avoir des répercussions sur l'organisation interne des instances administratives du Conservatoire.

6.4 - La réforme territoriale (région) et ses implications sur l'enseignement artistique.

La réforme territoriale prévoit la fusion des deux régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées au 1^{er} janvier 2016. À l'issue de cette fusion, la région élargie comptera 3 Conservatoires à Rayonnement Régional dont 2 (Toulouse et Perpignan) détiennent les 3 disciplines (théâtre, musique et danse).

Déjà, au sein de l'actuelle région Languedoc-Roussillon, des réunions ont eu lieu entre les responsables afin d'étudier la faisabilité de certains rapprochements, d'examens communs, de programmes artistiques mutualisés.

Il est important que le CRR Perpignan Méditerranée se mette en « ordre de marche » auprès d'un responsable général afin d'être en mesure de travailler sur ce sujet.

Les nouvelles données institutionnelles vont sans nul doute faire évoluer les partenariats financiers existants dans le domaine de l'enseignement artistique ou du moins justifier une remise à plat des finances octroyées par l'une ou l'autre des régions aux établissements d'enseignement artistique. Là aussi, un suivi optimal s'impose par une personne qualifiée.

6.5 - Le projet de transformation en Communauté Urbaine de la communauté d'agglomération.

Ce projet pourrait voir intégrer de nouvelles compétences, notamment culturelles. Dès lors, les ramifications et liens divers ne feront que s'amplifier et méritent la plus grande attention d'un personnel responsabilisé sur ce point.

6.6 - L'environnement socio-économique.

La crise économique majeure qui a frappé l'ensemble des pays de l'Europe, et plus particulièrement certains pays dont la France, et les nécessaires restrictions budgétaires des collectivités publiques (l'État et collectivités territoriales) qui en découlent, ne sont bien évidemment pas étrangères à cette réorganisation qui devra se faire dans un esprit de budgets contraints et une optimisation des moyens mis en œuvre dans le cadre du service public. Certains postes seront donc amenés à se « resserrer » et devront englober divers secteurs d'activités pédagogiques.

Conclusion générale

Compte tenu des nouveaux enjeux définis plus haut, des constructions et réalisations de nouveaux bâtiments, des évolutions des formations, le CRR, pour son projet 2014/2020, accentuera son attention sur des axes porteurs d'humanisme et de créativité.

Un des points fondamentaux sera la poursuite de la recherche pédagogique pour une meilleure autonomie des élèves. Ce, pour permettre à tous de vivre des expériences artistiques fortes et exigeantes qui transforment l'individu.

La notion de projet artistique doit demeurer et prospérer au cœur du dispositif pédagogique. Notre Conservatoire doit assumer encore plus le rôle de lieu accueillant et foisonnant de propositions inventives.

Il conviendra aussi de mieux transmettre à un public élargi les clefs d'accès aux œuvres et aux répertoires les plus diversifiés et de construire davantage des « esprits critiques ».

Nous veillerons enfin à développer, de façon plus radicale, la curiosité pour toutes les cultures, leurs « horizons infinis », grâce notamment au développement de nos spectacles pédagogiques, de nos animations, de notre médiathèque... Nous porterons haut la notion d'investigation culturelle, de collectage et d'expérimentation dans tous les cursus. L'élève ou l'étudiant doit se sentir soutenu par **l'échange** et le **partage** dans le geste artistique grâce à des activités collectives renforcées, et grâce à la confrontation avec les spectateurs.

Faisons grandir l'imaginaire et l'inspiration poétique !

Notre réussite sera dans celle de chacun qui trouvera, ici, sa propre résonance au monde, dans les modes d'expression illimités.

L'écoute intérieure, l'écoute des autres, les situations d'improvisation, d'innovation ou d'exploration seront garants d'une ruche foisonnante où chacun, selon Montaigne, « **butinera** » **de ci, de là, pour faire un miel qui est tout sien** ».